

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-15-6-5

Séance du vendredi 27 novembre 2009

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 14.664,64 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- CUMA Vallée du Traubach à TRAUBACH LE BAS	2.400 €
- GAEC BAUER à HERRLISHEIM	2.000 €
- EARL KLUR à KATZENTHAL	2.000 €
- Georges LORENTZ à BERGHEIM	2.464,64 €
- Damien SCHULLER à HUSSEREN LES CHATEAUX	2.000 €
- SCEA SCHNEIDER à GEISPITZEN	3.200 €
- EARL LALLEMAND à WESTHALTEN	600 €

Ces subventions sont versées à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du chapitre 204, fonction 74, nature 20418, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions